

Conférence sur les Impôts :

1. Les impôts et les retraités

- A. Quels sont les problèmes généralement constatés
- B. Quels sont les points importants à vérifier
- C. L'intérêt de créer son compte sur impot.gouv
- D. Le crédit d'impôt, comment ça marche ?
- E. Quels recours possibles en cas d'erreur de déclaration ?
- F. Quels changements en 2019 avec le prélèvement à la source ?

2. Questions réponses

A : Quels sont les problèmes généralement constatés,

- De plus en plus de personnes âgées du fait de l'informatisation et des changements de réglementations ont de plus en plus de mal à bien comprendre l'intégralité de la déclaration annuelle.

B : Quels sont les points importants à vérifier,

- Il n'est pas évident de connaître toutes les déductions auxquelles vous avez droit et dans quel cadre, sachant que chaque personne et situation est particulière. Penser aux changements de situation, situation sociale etc.

C : L'intérêt de créer son compte sur impots.gouv,

- Tous les seniors n'ont pas la possibilité, les compétences, mais surtout les moyens de s'équiper en informatique. Pourtant cela peut faciliter certaines demandes et améliorer la relation avec l'administration fiscale. Nous expliquerons quels sont ces avantages et comment nous pouvons intervenir pour aider à la mise en place de ce service.

D : Le crédit d'impôt, comment ça marche et quelles évolutions en 2022/23

- Beaucoup de personnes retraitées ne font pas la différence entre le crédit d'impôts et les déductions fiscales, mais aussi beaucoup ne savent pas quelles ont droit à ces crédits. Nous ferons le point sur les types de crédits et comment les déclarer.

E : Quels recours possible en cas d'erreur de déclaration,

- Il est possible de faire une erreur sur sa déclaration fiscale, d'avoir oublié de déclarer un revenu ou une déduction potentielle. Dans tous les cas nous pouvons revenir sur une déclaration en cour d'année et rectifier les informations, nous vous dirons comment.

F : Quels changements depuis 2019 avec le prélèvement à la source,

- En 2019 nous passons au prélèvement à la source, cela implique certains changements, à notre avantage ou pas, nous présenterons les faits afin de mieux comprendre ce que cela apportera en plus de la situation actuelle, ou des inconvénients.

